

Appel à projets Numéri-Scope

Règlement de l'appel à projets

GÉNÉRATION
EXPRESS

NUMÉRI-SCOPE

**MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CES INFORMATIONS.
TOUT DOSSIER SOUMIS NE POURRA ETRE MODIFIE.**

1. Contexte

La réalisation du réseau de métro du **Grand Paris Express** transformera le paysage urbain francilien. L'objectif de l'appel à projets Numéri-Scope est de donner un sens artistique à ces transformations urbaines.

Cet appel à candidatures, à destination d'artistes et d'étudiants, vise à révéler la jeune création numérique. Les lauréat(e)s devront raconter, sous forme de fiction, le territoire et l'environnement des futures gares du Grand Paris aux riverains au travers d'une expérience artistique, esthétique et immersive. Ce récit, comme spécifié dans le Schéma directeur des actions culturelles de la Société du Grand Paris, pourra aborder les transformations urbaines engendrées par l'avènement du réseau, les bouleversements apportés dans leurs configurations, le changement des cadres de vie, ou l'évolution des usages. Ces œuvres seront présentées dans une borne **TIMESCOPE**, implantée sur le territoire concerné et consultable par le public, 24h/24 pendant six mois. En deux ans, plus de trente territoires accueilleront ces bornes **TIMESCOPE**, portes d'entrées numériques vers des œuvres artistiques et informations sur ce réseau en construction.

« Le Grand Paris Express artistique et culturel sera l'expression de la jeunesse, de la création et de l'innovation urbaine. Il contribuera à bâtir une collection d'art public, d'architecture et d'innovation urbaine inédite à l'échelle d'une métropole. »

« La jeunesse, d'abord. La nouvelle génération est celle des premiers usagers du futur métro. Le Grand Paris Express appartient à cette nouvelle génération et le projet artistique et culturel doit permettre de découvrir et accompagner les talents de demain.

La création, ensuite. Du plateau de Saclay au Fort d'Aubervilliers, de l'île Seguin à Montfermeil en passant par les aéroports de Paris ou le quartier Pleyel, à Saint-Denis, le Grand Paris Express révèle un paysage vaste et divers. L'immense richesse des territoires, de ses habitants, artisans, entrepreneurs, agriculteurs, artistes, créateurs doit être au cœur même du projet artistique. La création souligne, prolonge et amplifie le réseau de transport.

L'innovation urbaine, enfin. Parce que le Grand Paris Express est un projet résolument porteur de nouvelles urbanités. Les gares, s'implantant dans les centres-villes ou dans de futurs quartiers, redéfinissent le rapport à la ville et à la mobilité quotidienne. Les parvis, zones de frontières positives avec la ville, seront les nouveaux lieux de vie, terrains de jeux, de repos et de nouveaux usages. »

Extraits de la [programmation artistique et culturelle 2017/2018](#) du Grand Paris Express

Appel à projets Numéri-Scope

Règlement de l'appel à projets



L'appel à projets Numéri-Scope est mené avec le soutien :

- du Fonds de dotation
- du ministère de la Culture

Et en partenariat avec :

- L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC)
- TIMESCOPE
- Vectuel

2. Éléments essentiels de l'œuvre

• Format

Le/la candidat(e) devra prendre en compte le fait que l'œuvre devra être immersive, par l'image avec une possibilité d'immersion sonore, et qu'elle sera destinée à tout public. Pensée comme un « haïku numérique », cette œuvre durera **entre 60 et 240 secondes**. Toutes les formes d'expression, avec ou sans bande sonore, sont les bienvenues : film en images réelles, film d'animation, photographies, maquette numérique, images de synthèse...

• Contenu

Douze gares des **lignes 14 sud, 15 sud et 16** (dont la mise en service est prévue à l'horizon 2024) sont proposées pour cette première phase d'appel à projets. L'attribution des territoires dépendra du projet de chacun et du calendrier des travaux des gares. Lors du dépôt du dossier en ligne, le ou la candidat(e) pourra, le cas échéant, indiquer ses préférences en termes de territoire. Cependant, nous ne garantissons pas que le territoire choisi par le ou la candidat(e) soit celui attribué lors du jury. Les lauréat(e)s auront pour obligation de penser leur projet en lien avec l'environnement de la gare qui leur sera attribuée. Ils/elles travailleront à partir d'un point de vue transmis et géolocalisé. Chacune des œuvres sera intégrée dans la borne TIMESCOPE (nouveau mode de diffusion de vidéo 360° accessible en libre-service dans l'espace public) du territoire concerné.

Appel à projets Numéri-Scope

Règlement de l'appel à projets



Les candidat(e)s peuvent télécharger un document de consultation concernant des exemples de gares des lignes 14 sud, 15 sud et 16 pour leur permettre d'en savoir plus sur les différents territoires. Il contient les éléments suivants :

- Un exemple de gare sous la forme d'un contenu sphérique 360° produit par Vectuel
- Une étude approfondie du territoire (monographie fournie par l'Atelier parisien d'urbanisme - APUR)
- La page du site de la Société du Grand Paris de la gare concernée
- Le site internet de l'agence d'architecture en charge de la future gare

3. Qui peut postuler ?

Les appels à projets Génération Express visent à mobiliser la jeune création et à révéler une nouvelle génération d'artistes. Numéri-Scope s'inscrit dans le cadre de ces appels à projets en lien avec des écoles d'art, de design et de la création industrielle du Grand Paris.

Le/la candidat(e) peut être une personne seule, un groupe ou un collectif. Vous pouvez donc postuler seul(e) ou à plusieurs.

• Jeunes artistes

Si vous êtes un(e) artiste de moins de 35 ans, aucun cursus universitaire n'est nécessaire, les travaux artistiques envoyés témoigneront de votre parcours.

• Etudiant(e)s

Si vous êtes étudiant(e), cet appel à projets est ouvert de la première année d'études jusqu'à l'année suivant la sortie de la formation. Vous devez impérativement être en formation ou avoir été inscrit(e) il y a moins d'un an dans une formation du domaine de la création artistique (liste non exhaustive) : Cinéma et audiovisuel ; Arts visuels ; Design ; Jeux vidéo ; Animation ; Photographie ; Numérique...

Note : Vous pourrez être contacté(e)s pour toute information complémentaire lors de la phase de candidature.

Appel à projets Numéri-Scope

Règlement de l'appel à projets



4. Comment postuler ?

• Phase 1 : candidature

Le/la postulant(e) devra remplir un formulaire sur la plateforme dédiée. Celui-ci comprendra les deux pièces suivantes :

- Un **curriculum vitae** détaillé et le cas échéant une présentation du collectif (.pdf) ;
- Une **note d'intention** dans laquelle le ou la candidat(e) exprime ses motivations en indiquant les orientations et l'esprit du projet qu'il/elle souhaite réaliser.

En option :

- Un **dossier artistique** (.pdf) pour expliquer la démarche artistique générale.

Une commission spécifique se réunira pour étudier et sélectionner les seize projets lauréats en fonction de quatre critères essentiels :

- **Ancrage au territoire** : Si le/la candidat(e) n'a pas de territoire préférentiel, il/elle devra exprimer, dans sa note d'intention, sa volonté de prendre en compte le territoire attribué. Si le/la candidat(e) souhaite travailler sur un territoire en particulier, la justification devra apparaître dans sa note d'intention. Le territoire sera attribué en fonction du calendrier des travaux.

- **Expérience immersive** : Le projet proposé devra comporter une dimension immersive (par l'image ou par l'image et le son).

- **Dimension artistique** : L'œuvre proposée dans la note d'intention devra être originale et spécifique à cet appel à projets (il n'est pas possible d'utiliser une œuvre déjà produite). Il est conseillé de choisir des références artistiques en lien avec ce qui est attendu dans cet appel à projets.

- **Dispositif technique** : Les candidatures devront intégrer la faisabilité technique et les moyens de production nécessaires pour réaliser l'œuvre proposée. Dans leur dossier artistique, les candidat(e)s exposeront leur capacité à réaliser l'œuvre proposée en fonction du budget alloué et des spécifications techniques de la borne TIMESCOPE. Le cas échéant, la mise à disposition de compétences et de matériel pourrait être envisagée selon le projet.

Appel à projets Numéri-Scope

Règlement de l'appel à projets



Spécifications techniques des contenus TIMESCOPE :

Image	Son
<ul style="list-style-type: none"> • Format : MP4 • Encodage : H264 • Résolution : 4096x2304 • FPS : 30 • Bitrate : 60 mbits/s 	<ul style="list-style-type: none"> • Signal : stéréo • Echantillonnage : 48 kHz • Normalisation : -10 dB • Bitrate : 320 kbits/s

Les œuvres des lauréat(e)s pourront être portées sur d'autres supports numériques.

• Phase 2 : attribution du territoire

Suite à l'examen des candidatures, le jury, composé de professionnels de l'art et de l'innovation ainsi que des représentants des institutions engagées dans le projet, distinguera 12 lauréat(e)s. Six d'entre eux/elles verront leur œuvre implantée dès le printemps 2019, pour les six suivant(e)s, l'installation aura lieu à l'automne 2019.

5. Remise des candidatures

Les candidatures sont à déposer sur la [plateforme Culture et Création](#) du site du Grand Paris Express le mercredi **31 octobre 2018 à minuit** au plus tard.

6. Montant attribué

Le montant attribué pour chaque projet lauréat est de **5 000€ HT** pour la production technique et artistique et la cession des droits qui en découle. Ce montant doit comprendre tous les frais inhérents à la réalisation technique et artistique de l'œuvre et les honoraires des artistes et étudiant(e)s retenu(e)s. Chaque lauréat sera autonome pour la production de l'œuvre.

7. Engagement de la direction artistique et culturelle du Grand Paris Express

Pour le compte de la Société du Grand Paris, la direction artistique et culturelle du Grand Paris Express assurera une analyse de faisabilité technique de chaque projet et, le cas échéant, un accompagnement global artistique et technique. Les maquettes 3D des futures gares sont produites par Vectuel et pourront être mises à disposition des lauréat(e)s dès l'annonce de leur association à un territoire. L'œuvre finale sera intégrée à la borne par l'équipe TIMESCOPE.

Appel à projets Numéri-Scope

Règlement de l'appel à projets



8. Rencontre avec TIMESCOPE et visites sur sites

Pour chaque lauréat(e), une rencontre avec les équipes de la Société du Grand Paris du territoire concerné sera organisée. Chaque borne TIMESCOPE sera installée selon des coordonnées GPS précises qui correspondent au point de vue de la sphère 360° de la future gare. Les lauréat(e)s auront pour obligation de respecter ce point de vue défini pour la création de l'œuvre. Pour les œuvres installées dès le printemps 2019, les visites seront organisées fin 2018. Le calendrier sera précisé ultérieurement pour les œuvres installées lors du second semestre 2019.

Les lauréat(e)s retenu(e)s rencontreront également les équipes de TIMESCOPE et de Vectuel, associées au travers d'une expertise consultative pour un échange technique.

9. Calendrier prévisionnel



10. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur l'appel à projets :

- Formulaire en ligne sur la [plateforme Culture et Création](#) de la Société du Grand Paris
- FAQ
- numeriscope@culture-grandparisexpress.fr

Groupe Créatif

Direction artistique et culturelle
José-Manuel Gonçalves

Avec
Le CENTQUATRE-PARIS
Eva Albarran & co
Manifesto



GRAND PARIS
EXPRESS
FONDS DE DOTATION

creative cluster
المجموعة المبدعة
groupe créatif
Grand Paris Express
קבוצת יצירה
grupo creativo
创意集团